

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE MEILHARDS

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MEILHARDS
SEANCE DU 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 du mois d'avril, à 9 heures 45, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Présents : Jean-François Balavoine, Jean-Pierre Chaunu, Yves Mazerbourg, Marc Millon, René Hilaire,

Elodie Dumond, Michelle Jenty, Brigitte Lebriez, Véronique Pasquereau, Anne Ropert, Dominique Wangermée

Excusés :

Guillaume Commagnac, pouvoir à Jean-Pierre Chaunu,
Florian Frachet, pouvoir à Yves Mazerbourg,
Eric Van Thilbeurg, pouvoir à Marc Millon.

Madame Dominique Wangermée a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2025
- revalorisation des tarifs eau et assainissement 2026,
- vote des taux d'imposition et taxes locales 2025,
- vote des subventions 2025 aux associations,
- Affaires et questions diverses.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 février 2025.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour :

- location de la guinguette pour cette année
- fongibilité budgétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ces ajouts.

1 / Revalorisation des tarifs eau et assainissement 2026

Monsieur le Maire revient sur les précédentes discussions quant au possible transfert de la gestion de notre eau, indiquant qu'après vote de l'Assemblée Nationale et du Sénat, il n'y a, in fine, aucune obligation de transfert des compétences des communes pour la gestion de notre Eau.

Aujourd'hui, on sait déjà que l'agence de l'Eau nous obligera en 2026 à un coût minimum de 2 € le m³ toutes taxes (pour une consommation de 120 m³).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se félicite de conserver l'eau en régie, valide ce principe ainsi que la revalorisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement en 2026, selon les montants suivants :

- Abonnement annuel du réseau d'eau : **60.00 €**
- Abonnement annuel assainissement collectif : **21.00 €**

- Prix de l'eau de 1 m3 à 100 m3 : **1.16/ m³**
- Prix de l'eau de 101 m3 à 400 m3 : **1.11/ m³**
- Prix de l'eau ≥ 401 m3 : **1.07/ m³**

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau en **2025** modifie ses redevances : les redevances pollution domestique, prélèvement et traitement de l'eau et assainissement sont remplacées par :

- la redevance consommation eau potable : **0,32 €/ m³**
- la performance réseau eau potable : **0,07 €/ m³**
- la performance assainissement collectif pour le bourg : **0,105 €/ m³**

Ces valeurs sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et apparaitront sur les factures des administrés cette année.

De plus, Monsieur le Maire souligne que désormais un courrier sera adressé aux administrés, dans le cas d'une consommation d'eau anormalement élevée due à une fuite, afin de les prévenir.

2 / Vote des taux d'imposition et taxes locales 2025

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura aucune hausse cette année, les taux demeurent inchangés, à savoir :

- Taxe foncière bâtie : 29,76 %,
- Taxe foncière non bâtie : 57,68 %,
- Taxe d'habitation : 14,43 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ces taux.

3 / Vote des subventions 2025 aux associations

Le Conseil municipal vote le montant des subventions à hauteur de 5 000 €.

Pour l'association Pet Rescue, le Conseil municipal précise qu'une dotation exceptionnelle de 550 € lui est attribuée cette année pour son lancement ; pour rappel cette association assure la stérilisation, l'infirmerie, la récupération de chats et de chiens errants pour les replacer.

Il est rappelé aux associations communales que ces subventions ne leurs seront versées que sur présentation de leur bilan financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le montant à inscrire au budget primitif.

4 / Location guinguette

Monsieur le Maire annonce que deux vins d'honneur sont déjà prévus à ce jour. Il convient de délibérer sur le tarif et propose de louer la guinguette pour la journée pour un montant de 120 €. Tarif association : 50 €

Les montants de la location de la salle polyvalente et de la guinguette, au titre de l'année 2026, seront revus et votés lors d'un prochain conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ces tarifs.

5/ Principe de fongibilité budgétaire

Le référentiel M57 (nouvelle maquette budgétaire applicable au budget principal de la commune depuis le 1^{er} janvier 2024) étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment en matière de fongibilité des crédits.

De ce fait, la législation autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Dans ce cas, l'assemblée délibérante sera informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ce dispositif.

Affaires et questions diverses

* Monsieur le Maire espère **une foire du 1^{er} mai** tout aussi réussie, conviviale et festive que les années précédentes, sur le même programme.

* Demande de devis en cours pour **le remplacement du broyeur d'accotement**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 00, avant le vote du budget.

Le Maire de Meilhards

Jean-Jacques Caffy



La secrétaire de séance

Dominique Wangermée

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 du mois d'avril, à 10 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Présents : Jean-François Balavoine, Jean-Pierre Chaunu, Yves Mazerbourg, Marc Millon, René Hilaire,

Elodie Dumond, Michelle Jenty, Brigitte Lebriez. Véronique Pasquereau, Anne Ropert, Dominique Wangermée

Excusés :

Guillaume Commagnac, pouvoir à Jean-Pierre Chaunu,

Florian Frachet, pouvoir à Yves Mazerbourg,

Eric Van Thilbeurg, pouvoir à Marc Millon.

Madame Dominique Wangermée a été élue secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 **EAU ET ASSAINISSEMENT**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		32 665,78		328 331,05		360 996,83
Opérations de l'exercice	144 563,93	106 170,40	215 509,04	54 095,99	360 072,97	160 266,39
TOTAUX	144 563,93	138 836,18	215 509,04	382 427,04	360 072,97	521 263,22
Résultats de clôture	5 727,75			166 918,00		161 190,25
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	144 563,93	138 836,18	215 509,04	382 427,04	360 072,97	521 263,22
RESULTATS DEFINITIFS	5 727,75			166 918,00		161 190,25

Le compte administratif 2024 Eau/Assainissement a été voté à 14 voix pour (Mr le Maire ne participe pas au vote).

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 **EAU ET ASSAINISSEMENT**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-5 727,75
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (106 170,40 - 144 563,93)	-38 393,53
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	32 665,78
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	166 918,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (54 095,99 - 215 509,04)	-161 413,05
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	328 331,05
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	166 918,00
écide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	5 727,75

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'affectation des résultats.

COMPTE DE GESTION 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le compte de Gestion de Madame TERRASSOUX, trésorière des Finances Publiques est identique au compte administratif présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2024 eau et assainissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions budgétaires de l'exercice 2025 suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	205 863.32 €	205 863.32 €
Section d'investissement	366 908.14 €	366 908.14 €
TOTAL	572 771.46 €	572 771.46 €

Le budget primitif 2025 Eau et Assainissement a été voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 EPICERIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		25 481,48		959,38		26 440,86
Opérations de l'exercice	93 318,85	88 896,11	8 209,11	5 700,00	101 527,96	94 596,11
TOTAUX	93 318,85	114 377,59	8 209,11	6 659,38	101 527,96	121 036,97
Résultats de clôture		21 058,74	1 549,73			19 509,01
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	93 318,85	114 377,59	8 209,11	6 659,38	101 527,96	121 036,97
RESULTATS DEFINITIFS		21 058,74	1 549,73			19 509,01

Le compte administratif 2024 Epicerie a été voté à 14 voix pour (Mr le Maire ne participe pas au vote).

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 EPICERIE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	21 058,74
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (88 896,11 - 93 318,85)	-4 422,74
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	25 481,48
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-1 549,73
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (5 700,00 - 8 209,11)	-2 509,11
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	959,38
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-1 549,73

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	1 549,73
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	19 509,01
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'affectation des résultats.

COMPTE DE GESTION 2024 EPICERIE

Le compte de Gestion de Madame TERRASSOUX, trésorière des Finances Publiques est identique au compte administratif présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2024 épicerie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 EPICERIE

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions budgétaires de l'exercice 2025 suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	123 058.74 €	123 058.74 €
Section d'investissement	11 206.23 €	11 206.23 €
TOTAL	134 264.97 €	134 264.97 €

Le budget primitif 2025 Epicerie a été voté (15 pour, 0 contre, 0 abstention)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		25 380,11	82 754,72		82 754,72	25 380,11
Opérations de l'exercice	611 473,04	753 893,24	180 312,64	298 861,68	791 785,88	1 052 754,92
TOTAUX	611 473,04	779 273,35	263 067,36	298 861,68	874 540,40	1 078 135,03
Résultats de clôture		167 800,31		35 794,32		203 594,63
Restes à réaliser			310 176,53	210 456,00	310 176,53	210 456,00
TOTAUX CUMULES	611 473,04	779 273,35	573 243,89	509 317,68	1 184 716,93	1 288 591,03
RESULTATS DEFINITIFS		167 800,31	63 926,21			103 874,10

Le compte administratif 2024 Commune a été voté à 14 voix pour (Mr le Maire ne participe pas au vote).

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	167 800,31
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (753 893,24 - 611 473,04)	142 420,20
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	25 380,11
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	35 794,32
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (298 861,68 - 180 312,64)	118 549,04
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-82 754,72
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (210 456,00 - 310 176,53)	-99 720,53
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-63 926,21

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	63 926,21
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	103 874,10
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'affectation des résultats.

COMPTE DE GESTION 2024 COMMUNE

Le compte de Gestion de Madame TERRASSOUX, trésorière des Finances Publiques est identique au compte administratif présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2024 commune.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions budgétaires de l'exercice 2025 suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	873 187.86 €	873 187.86 €
Section d'investissement	670 214.72 €	670 214.72 €
TOTAL	1 543 402.58 €	1 543 402.58 €

Le budget primitif 2025 Commune a été voté à l'unanimité

La séance est levée à 12 heures 00.

Le Maire
CAFFY Jean-Jacques



La secrétaire de séance
WANGERMEE Dominique